

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023**

Le premier juin de l'an deux mille vingt-trois à neuf heures trente, les Membres de l'**Association Groupement de Prévoyance Maladie Accident** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les Salons de la Maison des Polytechniciens, 12, rue de Poitiers 75007 Paris.

Une convocation individuelle a été adressée à chacun des adhérents conformément aux dispositions de l'article R 141-5 alinéas 2 et 3 du Code des Assurances.

La feuille de présence a été émargée à leur entrée en séance par tous les adhérents présents ainsi que par les mandataires des adhérents absents.

L'assemblée générale procède à la constitution de son bureau. Monsieur Jean-Marc DARRAS préside l'Assemblée. Monsieur Gilles DAUPTAIN et Madame Monique ROLLAND acceptent les fonctions de Scrutateurs. Monsieur Thierry GAUDEAUX assure les fonctions de Secrétaire.

Monsieur Yann SEMELIN représentant de la société MAZARS, commissaire aux comptes, étant absent, Monsieur Thierry GAUDEAUX fera lecture du rapport du commissaire aux comptes.

Le Président constate, d'après la feuille de présence que l'assemblée réunit 10 252 adhérents présents ou représentés dépassant le quorum requis par la loi, et que dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral, rapport financier et rapport du commissaire aux comptes sur les opérations, le bilan et les comptes de l'exercice 2022– approbation des comptes – quitus aux administrateurs.
2. Affectation du résultat.
3. Opérations visées à l'article L 612-5 du code de commerce.
4. Renouvellement du mandat de trois administrateurs
5. Ratification de la démission d'un administrateur
6. Ratification des résolutions sur le changement de gouvernance de GPMA
7. Ratification de la signature de contrats et avenants.
8. Délégation au Conseil d'Administration pour signer des contrats ou des avenants aux contrats existants.
9. Pouvoirs pour formalités.

Après lecture des rapports, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **Résolution n°1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport Moral, du Rapport Financier et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2022, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs.

***Cette résolution est adoptée à 10 252 voix pour, 0 non et 0 abstention***

#### **Résolution n° 2**

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est débiteur de 325 967 euros dont une dépense de 14 654 euros concernant le fonds d'entraide. Elle décide d'affecter : -14 654 euros au fonds d'entraide qui sera ainsi diminué pour être porté de 100 403 euros à 85 749 euros. Le résultat de l'exercice à affecter s'élève en conséquence à -311 313 euros. Le solde soit -311 313 au report à nouveau dont le montant passera de 3954 213 euros à 3 642 900 euros.

***Cette résolution est adoptée par 10 252 voix pour, 0 non et 0 abstention***

#### **Résolution n° 3**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes et les conclusions.

***Cette résolution est adoptée par 10 251 voix pour, 0 non et 1 abstention***

#### **Résolution n° 4**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques BOEDELIS pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

***Cette résolution est adoptée par 10 252 voix pour, 0 non et 0 abstention***

#### **Résolution n° 5**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles DAUPTAIN pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

***Cette résolution est adoptée par 10 252 voix pour, 0 non et 0 abstention***

#### **Résolution n° 6**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Laura LAUGHLIN pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

***Cette résolution est adoptée à 10 252 voix pour, 0 non et 0 abstention***

#### **Résolution n° 7**

L'Assemblée Générale prend acte du souhait de Monsieur Thierry FARMAN de ne pas se présenter pour un nouveau mandat d'administrateur à compter du 1er juin 2023.

***Cette résolution est adoptée à 10 252 voix pour, 0 non et 0 abstention***

### **Résolution n°8**

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Hervé SAUZAY de son mandat de Président, constatée par le conseil d'administration du 23 mars 2023, ratifie cette démission. L'Assemblée prend acte que Monsieur Hervé SAUZAY a été remplacé dans ses fonctions de Président par Monsieur Jean-Marc DARRAS, coopté par le Conseil d'Administration depuis le 23 mars 2023 et qui assure la fonction de Président à titre intérimaire comme le prévoit l'article 5 des statuts de GPMA. Ses fonctions seront titularisées par le vote du renouvellement du bureau lors du Conseil d'administration qui se tiendra à l'issue de la présente Assemblée Générale.

***Cette résolution est adoptée à 10 252 voix pour, 0 non et 830 abstentions***

### **Résolution n°9**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et des conditions générales du contrat EUROP ASSISTANCE, autorise le Président de l'Association GPMA à proposer à ses adhérents et futurs adhérents ce contrat. Elle autorise, en conséquence, le Président de l'Association GPMA à signer la convention de souscription du contrat EUROP ASSISTANCE.

***Cette résolution est adoptée par 9 449 voix pour, 0 non et 803 abstentions***

### **Résolution n° 10**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, ratifie la souscription des contrats et la signature des avenants effectués conformément aux articles 9 et 12 des statuts.

***Cette résolution est adoptée à 10 252 voix pour, 0 non et 0 abstention***

### **Résolution n° 11**

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de signer des contrats ou des avenants aux contrats souscrits par l'Association, ces derniers ne devant pas remettre en cause l'équilibre général des produits proposés ou visant le cas échéant à les améliorer ou à les adapter aux nouvelles exigences législatives et réglementaires. Il en sera fait rapport à la plus proche assemblée. Cette délégation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée. L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt ou autres qu'il appartiendra.

***Cette résolution est adoptée à 9 389 voix pour, 0 non et 863 abstentions***

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.*

**Le Président**

A blue ink signature, appearing to be 'J.M. DARRAS', written in a cursive style.

**Les Scrutateurs**

**Le Secrétaire**

A blue ink signature, appearing to be 'T. Gardoux', written in a cursive style.